

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 17

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 17 — Jacques de BOURBON BUSSET, ministre plénipotentiaire

Notice biographique

Né le 27 avril 1912, décédé le 7 mai 2001.

Formation. — Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire et géographie.

Carrière. — Attaché autorisé à Rome (Quirinal), 1937-1938 ; admis au concours d'entrée dans les carrières diplomatique et consulaire, 9 juin 1939 ; à l'administration centrale (Europe), 1939 ; services de guerre, 1939-1941 ; à la disposition du service diplomatique des prisonniers de guerre, 1941-1942 ; chargé de mission au ministère de l'économie nationale et des finances (Affaires sociales), 1942 ; président-directeur général de la Croix-Rouge française août 1944 ; sous-directeur à l'administration centrale (Relations culturelles), 1945-1947 ; sous-directeur d'Europe méridionale, 1948 ; directeur adjoint du cabinet du ministre, juillet 1948 ; directeur du cabinet du ministre, février 1951 ; directeur des Relations culturelles, 1952-1957 ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 juillet 1953 ; en disponibilité, sur sa demande, février 1957.

2 entretiens

Communication : sans réserve

Entretien n° 1, réalisé le 13 novembre 1984 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *La personnalité d'Alexis Léger.* — La rencontre d'A. Léger ; son limogeage par P. Reynaud ; la Seconde Guerre mondiale ; son interprétation du rôle de P. Reynaud ; son sentiment à propos du général de Gaulle ; la barrière entre l'écrivain et l'homme politique ; sa conception de la politique étrangère (1933-1940) et ses conséquences ; la contradiction de la politique étrangère et de la politique militaire.

[2] *Au cabinet de R. Schuman, ministre des Affaires Etrangères.* — Les circonstances de sa nomination ; son rôle ; la composition du cabinet, portraits de M. Schuman et de M. Chauvel : ses relations avec le général de Gaulle, Couve de Murville, Schuman, Bidault.

[3] Les relations de Schuman avec Parodi, Couve de Murville : l'affaire de l'Accord de Londres, les hésitations de Schuman ensuite, avec Paris, François-Poncet, Grandval.

[4] *La question allemande*. — La Sarre ; le choix et le rôle de A. François-Poncet succédant à Koenig, la volonté de maintenir la séparation entre les deux Allemagne ; la question de la défense européenne.

[5] *R. Schuman au Ministère des Affaires étrangères (suite)*. — Les relations avec V. Auriol, J. Mouret, les démocrates chrétiens, le général de Gaulle sur la loi militaire.

[6] *Les relations multilatérales*. — Le pacte de Bruxelles : la menace soviétique, R. Schuman et les Etats-Unis, le pacte atlantique : l'inclusion de l'Italie ; les prémices du conseil de l'Europe, le rôle de Duncan Sandys.

2^{ème} partie

[1] R. Schuman et la guerre de Corée.

[2] *La construction de l'Europe : le traité de la C.E.C.A.* — La réconciliation franco-allemande, les protagonistes du projet, le point de vue de Jacques de Bourbon Busset, en particulier sur l'implication britannique, la lenteur des opérations due à la germanophobie française.

[3] Les circonstances de la déclaration du 9 mai : l'encouragement américain, les choix du charbon et de l'acier ; les réactions à la déclaration ; la négociation ; la réaction de la sidérurgie française ; les réactions américaine et soviétique : le rôle de Bonnet.

[4] La C.E.D. — La position de Schuman ; le rôle de M. Debré ; le problème de l'autorité politique.

Entretien n° 2, réalisé le 27 novembre 1984 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *Au cabinet de R. Schuman (suite)*. — Les premiers dossiers : l'émergence de la Chine populaire, la reconnaissance de l'Etat d'Israël, la question de l'Afrique du Nord : la personnalité de Louis Massignon, le parti du général Juin ; les relations de R. Schuman avec les militaires : de Lattre, Juin.

[2] *La politique tunisienne de R. Schuman*. — Le choix de Mons, Perillier ; le point de vue de Jacques de Bourbon Busset sur cette politique, la réaction du gouvernement à l'échec de Perillier, le choix de Hauteclouque, les conséquences des troubles en Tunisie.

[3] Le plan de réforme (mars 1952) de R. Schuman à propos de la Tunisie ; la personnalité de S. Ben Youssef ; l'inscription de la question tunisienne à l'ONU ; la nomination du général Guillaume.

[4] *La question du Maroc*. — Le général Guillaume ; le personnage de Vallat ; Boussac ; la politique marocaine.

[5] *La direction générale des relations culturelles*. — Le rattachement de l'assistance technique à la D.G.R.C. ; les circonstances de sa nomination ; le manque d'intérêt

des ministres des Affaires Etrangères successifs pour la D.G.R.C. ; les deux pôles importants pour J de Bourbon Busset : la défense de la langue française, les réalisations scientifiques et techniques françaises ; les relations culturelles avec les pays de l'Est, Israël, le Proche-Orient, l'Inde, le Japon, l'Indonésie, l'Afrique du Sud.

[6] Les différentes missions du directeur général des Affaires Culturelles ; le sentiment de Bourbon Busset sur ce poste ; ses réformes.

[7] Les liens avec l'Education Nationale ; les conseillers culturels ; la politique concernant les instituts français et les lycées ; le problème de la concurrence de la langue anglaise ; le poids des confréries religieuses de langue étrangère.

[8] Les sujets et les personnalités appréciés à l'étranger ; l'envoi de livres, disques ; la création du festival de Cannes.

[9] Evocation de l'affaire de Suez.

[10] *La D.G.R.C. (suite)*. — L'enthousiasme du personnel à l'étranger ; le manque de moyens financiers ; le souhait de J. de Bourbon-Busset de créer une fondation.